

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/12/2021

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	7
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du commissaire aux comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG - Part P

Code ISIN: FR0013440153

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Monétaire ESG est un fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Son objectif premier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à Euribor 3 mois. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

En complément, le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres. Dans cette perspective, le gérant s'appuie sur l'expertise des analystes de Federal Finance Gestion mais aussi sur de nombreuses sources d'informations externes, comme les agences de notation extra-financière, les sociétés de courtage, les rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG). L'approche ESG de type « Best in class » sectoriel, toutes zones géographiques confondues permet de préciser l'univers investissable du FCP sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire et dédié selon la nature des émetteurs (Société ou Etat). Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Pour les entreprises, cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon. Pour les Etats, cette phase permet d'exclure les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (notamment le caractère autoritaire du régime, violation des droits de l'Homme et travail des enfants...).

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Concernant les Etats, les niveaux de développement sont pris en compte afin d'établir les groupes de comparaison.

Cette performance est transcrite, pour les Etats comme pour les entreprises, par une notation allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- Durée minimale de placement recommandée : 1 mois

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 14 heures auprès de CACEIS Bank. La VL sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la VL, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les règlements interviennent le jour même.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG - Part I

Code ISIN: FR0013440138

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Monétaire ESG est un fonds **monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard**.

Son objectif premier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à Euribor 3 mois. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Après analyse, Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

En complément, le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres. Dans cette perspective, le gérant s'appuie sur l'expertise des analystes de Federal Finance Gestion mais aussi sur de nombreuses sources d'informations externes, comme les agences de notation extra-financière, les sociétés de courtage, les rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG).

L'approche ESG de type « Best in class » sectoriel, toutes zones géographiques confondues permet de préciser l'univers investissable du FCP sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire et dédié selon la nature des émetteurs (Société ou Etat). Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Pour les entreprises, cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon. Pour les Etats, cette phase permet d'exclure les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (notamment le caractère autoritaire du régime, violation des droits de l'Homme et travail des enfants...).

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Concernant les Etats, les niveaux de développement sont pris en compte afin d'établir les groupes de comparaison.

Cette performance est transcrite, pour les Etats comme pour les entreprises, par une notation allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*)

- est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 mois**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 14 heures auprès de CACEIS Bank. La VL sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la VL, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les règlements interviennent le jour même.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG - Part SI

Code ISIN: FR0007045109

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Monétaire ESG est un fonds **monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard**.

Son objectif premier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à Euribor 3 mois. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

En complément, le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres. Dans cette perspective, le gérant s'appuie sur l'expertise des analystes de Federal Finance Gestion mais aussi sur de nombreuses sources d'informations externes, comme les agences de notation extra-financière, les sociétés de courtage, les rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG). L'approche ESG de type « Best in class » sectoriel, toutes zones géographiques confondues permet de préciser l'univers investissable du FCP sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire et dédié selon la nature des émetteurs (Société ou Etat). Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Pour les entreprises, cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon. Pour les Etats, cette phase permet d'exclure les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (notamment le caractère autoritaire du régime, violation des droits de l'Homme et travail des enfants...).

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Concernant les Etats, les niveaux de développement sont pris en compte afin d'établir les groupes de comparaison.

Cette performance est transcrite, pour les Etats comme pour les entreprises, par une notation allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 mois**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 14 heures auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou de Federal Finance Gestion (pour les parts au nominatif pur). La VL sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la VL, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les règlements interviennent le jour même.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Le déploiement des programmes vaccination contre le covid-19 à partir du premier semestre 2021 a permis un retour à la normal progressif des économies. Les contraintes sanitaires, visant à limiter le déplacement des populations, se sont faites de moins en moins strictes, impactant ainsi de moins en moins l'activité économique. La croissance mondiale a rebondi fortement à +6,1% sur l'année en parité de pouvoir d'achat, notamment grâce à la vigueur des pays développés.

Aux USA, les contraintes sanitaires moins strictes qu'en Europe, associées à un stimulus budgétaire massif et direct, notamment via des chèques aux allocataires d'allocation-chômage, ont permis un net rebond de la croissance économique (+5,7%). Le taux de chômage a reflué et a baissé jusqu'à 3,9% fin décembre 2021. Du fait de la solidité de l'activité économique et des ruptures d'approvisionnement dans certains biens, l'inflation a fortement remonté à +7,0% en décembre 2021.

En zone euro, les confinements plus strictes en début de période ont précipité de nouveau la zone en récession au premier trimestre 2021. Le rebond de l'économie s'est donc produit à partir du deuxième trimestre, en décalage par rapport aux USA. La ratification définitive du plan de relance européen de 750 milliards d'euros s'est achevée en mai 2021 et a permettra de consolider la reprise économique sur les prochaines années. La croissance du PIB de la zone a été de +5,1% en 2021.

En Chine, après une année 2020 de forte reprise, la croissance s'est affaïssée significativement en 2021. L'absence de stimulus budgétaire ou monétaire de la part des autorités, du fait d'un objectif de maîtrise de l'endettement du secteur privé, n'a pas permis de compenser les freins au commerce mondial (ruptures des chaînes d'approvisionnement) et à la stratégie « Zéro Covid » consistant à confiner une région en cas de quelques cas de contaminations seulement.

Dans ce contexte de croissance et d'inflation, la Banque Centrale américaine (Fed) a annoncé en septembre qu'elle s'apprêtait à réduire ses achats de titres obligataires. En décembre, la Fed a annoncé une accélération de la réduction du rythme de ses achats obligataires (« Tapering ») à 30 milliards de Dollars tous les mois. Les différents membres du comité envisageaient également une remontée des taux directeurs plus rapide, avec une moyenne de trois hausses de taux en 2022. La BCE, de son côté, a annoncé une réduction de ses achats de titres dans le cadre de son programme d'urgence pandémique, réduction compensée seulement temporairement par son programme d'achats classique. L'hypothèse d'une hausse de ses taux directeurs restait écartée pour 2022, l'inflation devant refluer par effet de base notamment.

Les taux longs américains (1,51% en fin de période) et allemands (-0,18%) se sont tendus cette année de 60 et 39 points de base respectivement, dans la perspective de Banques Centrales moins accommodantes. Les taux des obligations d'entreprises se sont légèrement écartés des taux souverains, notamment pour le secteur financier.

Les marchés actions ont poursuivi leur hausse dans un contexte très favorable de croissance forte et de soutiens monétaires et budgétaires toujours en place. Malgré des indices chinois pénalisés par le ralentissement de l'économie interne et la montée de la pression réglementaire sur de nombreux secteurs, les marchés américains et européens ont bénéficié de la situation macro-économique favorable et de la très bonne gestion financière des entreprises dont les bénéfices ont été largement revus à la hausse lors de leurs publications.

Le S&P500 a connu une hausse de +27% sur la période, clôturant à 4766 points. L'Eurostoxx50 est en hausse de +21%, clôturant à 4298 points. En Chine, l'indice Hang Seng est en baisse de -14% sur la période, clôturant à 23398 points.

L'Euro/Dollar est en baisse de près de -7% sur la période, clôturant à 1,137 €/\$. Le Dollar s'est notamment apprécié à partir du mois de juin 2021, dans un contexte de croissance américaine très forte mais de révisions en baisse de la croissance mondiale, ainsi que de perspectives moins accommodantes de la part de la Fed.

Sur le marché monétaire en zone €, les taux de référence sont encore un fois restés en territoire négatif cette année : l'Eonia ressortant fin 2021 à -0.505% (contre -0.495% fin 2020), l'Ester à -0.59% (contre -0.583% fin 2020) et l'Euribor 3 mois à -0.572% (contre -0.545% fin 2020).

Sur le marché des titres monétaires bancaires et corporates, les spreads de crédit ont eu tendance à se resserrer dans un contexte où de nombreux émetteurs ont réduit leur volume d'émissions et où les liquidités demeurent encore abondantes côté investisseurs.

La WAL, mesurant le risque de crédit, est restée mesurée : comprise entre 180 et 200 jours jusqu'à septembre, elle a été abaissée sur les 3 derniers mois de l'année (entre 160 et 170 jours) et s'est établie à 130 jours en fin de période (contre 160 à fin 2020). Ce niveau permet cependant de profiter de la pente, même légère, des spreads de crédit des émetteurs.

En plus du pilotage actif des coussins de liquidité réglementaires à 1 et 5 jours ouvrés, la gestion a également veillé à conserver une part importante de titres d'établissements bancaires offrant l'avantage de racheter leurs papiers (donc d'assurer la liquidité de leurs titres).

Les performances des parts de Federal Support Monétaire ESG s'établissent en 2021 à -0.66% pour la part P, -0.51% pour la part I et -0.47% pour la part SI, à comparer à la performance de -0.55% de l'Eonia sur la période.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE IC	1 364 999 849,13	1 029 310 842,59
BNP PA OISEST+0.07% 26-08-22	200 000 000,00	199 857 184,44
NORDEA FI PLCLOND ZCP 07-09-22	150 791 656,20	150 554 122,82
BARC B OISEST+0.09% 24-08-22	150 000 000,00	149 778 779,58
BPCE 010722 OISEST 0.07	150 000 000,00	149 656 579,00
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	140 388 162,34	153 988 361,08
SWISS LIFE FUNDS (F) SHORT TERME EURO	172 192 111,55	109 869 274,01
ARVAL SERVICE LEASE SA 240522 FIX 0.0	104 429 536,79	104 207 111,63
BFCM (BANQUE F 010622 FIX 0.0	100 471 041,73	100 245 043,44
CITIGROUP GLOBAL MKTS ZCP 08-06-22	100 437 000,00	100 195 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 300 000,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 5 300 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO₂), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Cette section décrit le positionnement du FCP au regard de la réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (réglementation « Taxonomie »).

a) Description du FCP conformément à la réglementation SFDR :

Le FCP intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir, la prise en compte de critères ESG dans la sélection des actifs financiers. Chaque émetteur (société, Etat) est analysé sur un ensemble de critères environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés) sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et de gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés).

L'indice désigné comme indice de référence du Fonds est non adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit.

La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice de référence est disponible sur le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.emmi-benchmarks.eu/euribor-org/about-euribor.html>

b) Description du FCP conformément à la réglementation Taxonomie

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le poids des investissements effectués dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852 est calculé en pondérant par la dernière valorisation retenue pour la valorisation du FCP, les actifs alignés à la taxonomie européenne.

Ce FCP a investi entre 0% et 5% de son portefeuille, souverains inclus, dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique.

c) Information complémentaire - avertissement

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

I - Composition et rôle du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2020, de quatre membres :

- M Patrick Le Provost, Président
- M Thierry Bougeard
- M Luc Moal
- Mme Marie Vignal-Renault

La Directrice des Ressources Humaines participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux, sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks réalisés par un cabinet de conseil-s indépendant-s.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- a. Élabore les principes et politiques de rémunération du Groupe et s'assure de leur mise en œuvre.
- b. Examine les politiques de rémunération et les dispositifs de rémunérations variables des entités régulées du Groupe.
- c. Élabore les décisions concernant les rémunérations qui seront adoptées par la fonction de surveillance, en ce qui concerne les mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa.
- d. Supervise la rémunération :
 - des membres de la direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et des filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des cadres supérieurs exerçant des fonctions de contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa et de filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des dirigeants effectifs des entités régulées.
- e. Supervise les enveloppes de rémunération des autres membres de la population régulée.
- f. Procède à l'examen :
 - du périmètre de la population régulée définie en application du package CRD ;
 - de la politique de rémunération variable applicable à la population régulée.
- g. Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.
- h. Recours, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et aux organes de surveillance des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II - Principes généraux de la politique de rémunération

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- l'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
- en s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- en intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale et les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa ainsi que les performances individuelles des collaborateurs ;
- en tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération ;
- la nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- la cohérence entre les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur ;
- tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération de FFG s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une Finance responsable, et la politique de rémunération de FFG reflète cette philosophie.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

III - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV- Politique de rémunération de FFG

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- Rémunération fixe

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation dans le respect des benchmarks réalisés régulièrement par chaque entité du Groupe. Elle représente une part significative de la rémunération totale et sert, le cas échéant, de base pour déterminer les plafonds des rémunérations variables.

- Rémunération variable annuelle

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à maintenir une assise financière saine.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats du collaborateur de l'entité et/ou du Groupe.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances, financières et extra-financières, de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie de FFG.

Pour être aligné avec la réglementation, le dispositif de rémunération variable doit respecter le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de l'établissement ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance est quant à elle constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur. Le montant calculé est minoré de 25% les deux premières années dans la fonction.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

- Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de FFG dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- Epargne salariale

FFG s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Un accord d'intéressement et de participation a été mis en place afin d'être au plus près de la création de la valeur.

- Dispositifs de protection sociale

Les dispositifs de protection sociale viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (PEROb).

- Fonctions risque, conformité, audit interne

Les personnels des fonctions de contrôle indépendante (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle.

Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- Ecart de rémunération hommes - femmes

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA et FFG portent une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec un index d'égalité femmes-hommes de 92 au niveau de l'UES en 2020, largement supérieure aux exigences réglementaires, l'UES prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de FFG en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

V - Personnel Identifié

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2021, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

VI - Eléments chiffrés 2021

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2021

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
Total effectif (y.c. mises à disposition)	62	2 924 388	900 554	3 824 941
Dont preneurs de risques	48	2 429 677	699 700	3 129 377

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2022.04.29

17:43:48 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2021 en EUR

ACTIF

	30/12/2021	30/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 852 762 663,28	3 174 905 093,80
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	592 531 822,77	68 064 265,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	592 531 822,77	68 064 265,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	4 762 672 047,36	2 991 970 406,50
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 968 437 649,50	2 513 988 574,83
Titres de créances négociables	3 649 404 954,26	2 324 047 743,67
Autres titres de créances	319 032 695,24	189 940 831,16
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	794 234 397,86	477 981 831,67
Organismes de placement collectif	497 558 654,76	1 14 870 421,74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	497 558 654,76	1 14 870 421,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	138,39	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	138,39	
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		300,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres		300,00
COMPTES FINANCIERS	1 921 616 012,58	364 343 057,74
Liquidités	1 921 616 012,58	364 343 057,74
TOTAL DE L'ACTIF	7 774 378 675,86	3 539 248 451,54

PASSIF

	30/12/2021	30/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 749 315 947,05	3 507 341 140,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 727 300,18	-6 779 760,87
Résultat de l'exercice (a,b)	-11 598 590,96	-3 895 569,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 722 990 055,91	3 496 665 809,58
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	51 388 619,95	42 582 641,96
Opérations de change à terme de devises		
Autres	51 388 619,95	42 582 641,96
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	7 774 378 675,86	3 539 248 451,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2021 en EUR

	30/12/2021	30/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.567	5 300 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2021 en EUR

	30/12/2021	30/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	624 586,78	78 078,76
Produits sur titres de créances	-3 307 679,95	-369 083,35
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	46,64	46 270,74
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	-2 683 046,53	-244 733,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 516 829,25	835 343,04
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 516 829,25	835 343,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-6 199 875,78	-1 080 076,89
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 676 712,08	1 768 989,45
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-10 876 587,86	-2 849 066,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-722 003,10	-1 046 503,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-11 598 590,96	-3 895 569,62

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

• Les **obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.

La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix BID de marché retenu à 12h30.

La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

Les obligations non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

• Les Titres de Créances Négociables (TCN)

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base du BID, issu de Bloomberg.

La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base du BID retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

• Les autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme (NeuCP) et titres négociables à moyen terme) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread de rachat) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

- Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaire et dépendent des caractéristiques du titre.

- Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre.

Les spreads de rachat sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX). Les spreads de rachat correspondent aux spreads contribués avec un ajustement qui correspond à un niveau de fourchette « bid-ask » déterminé par le comité de valorisation de Federal Finance Gestion.

- **Les parts ou actions d'OPC**

Les parts ou actions d'OPC inscrites à l'actif du FCP sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Source : Bloomberg/CACEIS.

- **Les trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale.

Source : Bloomberg/CACEIS.

- **Les contrats à terme ferme (futures)/Options listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg/CACEIS.

- **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré**

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- **Les dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249)

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	Part SI : 0,10% TTC Taux maximum Part I 0,20% TTC Taux maximum Part P 0,50% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice Eonia capitalisé (***)

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) ni dans le total des frais affiché dans le prospectus.

(***) Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance

Basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence Eonia capitalisé et réalisée entre l'ouverture et la clôture de l'exercice comptable.

- La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.
- La commission de surperformance est mise en paiement annuellement après la clôture de chaque exercice comptable du FCP. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

- Aucune commission de surperformance ne sera constatée dans l'un des cas suivant :

- La performance du FCP est négative par rapport à la dernière clôture,
- La performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence par rapport à la dernière clôture.

- La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du FCP.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FCP est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

- Lorsque, sur l'exercice, la différence entre la performance du FCP et celle de l'OPCVM fictif de référence est positive, une provision de 20 % TTC est appliquée sur la surperformance réalisée.

- Les périodes de référence s'achèvent sur la dernière valeur liquidative de l'exercice à fin décembre.

- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'année civile est à la fois positive et supérieure à l'OPCVM fictif de référence calculé sur la même période, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

- Dans le cas d'une sous-performance du FCP entre deux valeurs liquidatives consécutives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Rémunération des acquisitions et cessions temporaires de titres:

la rémunération des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, réalisée aux conditions de marché, revient au FCP.

Frais de transaction.

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2021 en EUR

	30/12/2021	30/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 496 665 809,58	2 200 672 760,97
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	38 408 115 202,59	17 484 386 816,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 147 195 070,09	-16 180 420 239,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 388,14	67 323,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 942 381,68	-3 845 325,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-12 710,61	-3 565,80
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 839 732,55	-1 277 581,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-12 015 826,53	-2 176 093,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 176 093,98	898 512,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	138,39	-65 380,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	138,39	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		-65 380,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-10 876 587,86	-2 849 066,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		66,24 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 722 990 055,91	3 496 665 809,58

(*) N-1 : Régularisation suite fusion absorption du fond FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR pour 66.24€

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	222 480 623,03	2,88
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	370 051 199,74	4,79
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	592 531 822,77	7,67
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	19 971 201,17	0,26
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	3 072 938 397,04	39,79
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	556 495 356,05	7,20
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	319 032 695,24	4,13
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	794 234 397,86	10,29
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	4 762 672 047,36	61,67
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	5 300 000,00	0,07
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 300 000,00	0,07
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	222 480 623,03	2,88			370 051 199,74	4,79		
Titres de créances	2 385 253 002,83	30,89	2 070 423 470,33	26,81	306 995 574,20	3,98		
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 921 616 012,58	24,88
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Opérations de couverture	5 300 000,00	0,07						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	48 128 785,42	0,62	206 481 495,72	2,67	337 921 541,63	4,38				
Titres de créances	1 830 611 670,24	23,70	2 622 674 464,49	33,96	309 385 912,63	4,01				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 921 616 012,58	24,88								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture			5 300 000,00	0,07						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Achats à règlement différé	50 000 000,00
	Frais de gestion fixe	1 386 819,95
	Autres dettes	1 800,00
TOTAL DES DETTES		51 388 619,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-51 388 619,95

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 599 984,000	456 644 230,46
Parts rachetées durant l'exercice	-4 139 956,992	-411 010 522,97
Solde net des souscriptions/rachats	460 027,008	45 633 707,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	963 967,876	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	9 633 350,522	953 874 543,99
Parts rachetées durant l'exercice	-7 731 435,482	-765 322 052,54
Solde net des souscriptions/rachats	1 901 915,040	188 552 491,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 699 397,967	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Parts souscrites durant l'exercice	3 523 078,186	36 997 596 428,14
Parts rachetées durant l'exercice	-3 140 428,943	-32 970 862 494,58
Solde net des souscriptions/rachats	382 649,243	4 026 733 933,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	702 475,704	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	64 051,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	504 215,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 108 444,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue ..»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			100 758 569,95
	FR0007074919	FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	100 758 569,95
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			100 758 569,95

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2021	30/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-11 598 590,96	-3 895 569,62
Total	-11 598 590,96	-3 895 569,62

	30/12/2021	30/12/2020
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-175 307,54	-73 541,55
Total	-175 307,54	-73 541,55

	30/12/2021	30/12/2020
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-889 594,75	-235 363,13
Total	-889 594,75	-235 363,13

	30/12/2021	30/12/2020
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-10 533 688,67	-3 586 664,94
Total	-10 533 688,67	-3 586 664,94

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2021	30/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 727 300,18	-6 779 760,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-14 727 300,18	-6 779 760,87

	30/12/2021	30/12/2020
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-182 067,39	-97 291,05
Total	-182 067,39	-97 291,05

	30/12/2021	30/12/2020
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-508 392,09	-153 815,56
Total	-508 392,09	-153 815,56

	30/12/2021	30/12/2020
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-14 036 840,70	-6 528 654,26
Total	-14 036 840,70	-6 528 654,26

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2017	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021
Actif net Global en EUR	1 933 548 858,56	1 190 390 361,00	2 200 672 760,97	3 496 665 809,58	7 722 990 055,91
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I en EUR					
Actif net			105 330 057,40	50 166 475,33	95 470 128,53
Nombre de titres			1 054 414,360	503 940,868	963 967,876
Valeur liquidative unitaire			99,89	99,55	99,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,07	-0,19	-0,18
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,03	-0,14	-0,18
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P en EUR					
Actif net			119 326 725,95	79 235 775,05	266 433 978,74
Nombre de titres			1 195 031,522	797 482,927	2 699 397,967
Valeur liquidative unitaire			99,85	99,36	98,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,07	-0,19	-0,18
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,08	-0,29	-0,32
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI en EUR					
Actif net	1 933 548 858,56	1 190 390 361,00	1 976 015 977,62	3 367 263 559,20	7 361 085 948,64
Nombre de titres	182 114,207	112 478,686	187 108,903	319 826,461	702 475,704
Valeur liquidative unitaire	10 617,23	10 583,25	10 560,78	10 528,41	10 478,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,63	-21,22	-15,21	-20,41	-19,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,31	-11,28	-10,91	-11,21	-14,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT E3R+1.0% 24-11-23	EUR	27 000 000	27 423 522,00	0,35
TOTAL ALLEMAGNE			27 423 522,00	0,35
CANADA				
DAIMLER CANADA FINANCE E3R+0.7% 11-09-22	EUR	20 000 000	20 071 886,11	0,26
TOTAL CANADA			20 071 886,11	0,26
ESPAGNE				
AMADEUS CM E3R+0.65% 09-02-23	EUR	22 600 000	22 605 143,38	0,29
BBVA E3RJ+1.0% 03-12-23 EMTN	EUR	30 000 000	30 459 630,00	0,40
TOTAL ESPAGNE			53 064 773,38	0,69
ETATS-UNIS				
GE 0.375% 17-05-22	EUR	12 990 000	13 043 287,47	0,17
TOTAL ETATS-UNIS			13 043 287,47	0,17
FRANCE				
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+1.0% 26-11-23	EUR	25 000 000	25 399 845,83	0,33
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.75% 27-07-23	EUR	18 600 000	18 730 927,47	0,24
TOTAL FRANCE			44 130 773,30	0,57
IRLANDE				
INTESA BANK IRELAND E3R+0.7% 22-02-23	EUR	30 000 000	30 157 306,67	0,39
TOTAL IRLANDE			30 157 306,67	0,39
ITALIE				
INTE L3REUR+0.7% 22-03-23 EMTN	EUR	20 000 000	20 102 497,78	0,26
TOTAL ITALIE			20 102 497,78	0,26
LUXEMBOURG				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+0.7% 09-02-23	EUR	30 000 000	30 132 252,50	0,39
CODEIS SECURITIES ZCP 14-05-22	EUR	150 000 000	149 715 000,00	1,94
TOTAL LUXEMBOURG			179 847 252,50	2,33
PAYS-BAS				
DE VOLKSBANK NV E3R+0.75% 07-10-22	EUR	12 000 000	12 057 772,00	0,16
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.6% 12-01-23	EUR	32 000 000	32 009 091,56	0,41
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.75% 24-05-23	EUR	30 000 000	30 231 180,00	0,39
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.75% 25-08-23	EUR	20 000 000	20 121 261,11	0,26
TOTAL PAYS-BAS			94 419 304,67	1,22
ROYAUME-UNI				
BATSLN I 05/23/22	EUR	11 500 000	11 593 550,14	0,15
HSBC BK E3R+1.0% 08-03-23 EMTN	EUR	50 000 000	50 548 883,33	0,66
NATWEST MARKETS PLC 0.625% 02-03-22	EUR	47 800 000	48 128 785,42	0,62
TOTAL ROYAUME-UNI			110 271 218,89	1,43
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			592 531 822,77	7,67
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			592 531 822,77	7,67

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 200922 OISEST 0.065	EUR	100 000 000	99 862 228,89	1,28
NORD B OISEST+0.065% 05-05-22	EUR	50 000 000	49 837 979,17	0,65
TOTAL DANEMARK			149 700 208,06	1,93
FRANCE				
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 030222 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 019 714,58	0,65
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 130122 FIX 0	EUR	24 000 000	24 003 629,28	0,31
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 190522 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 015 328,91	0,13
ALSTOM SA 080322 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 020 122,39	0,33
ALSTOM SA 150222 FIX 0.0	EUR	60 000 000	60 033 014,17	0,78
ALTAREA COGEDIM 280122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 999 525,57	0,26
ALTAREA COGEDIM 290322 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 009 520,66	0,32
ALTAREIT 150722 FIX 0.0	EUR	29 000 000	28 992 778,38	0,37
ATOS SE 150622 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 037 746,84	0,39
ATOS SE 311221 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 000 000,00	0,15
BANQUE PALATINE 180122 OISEST 0.0	EUR	30 000 000	29 857 546,65	0,39
BEL SA 190122 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 527,62	0,12
BFCM (BANQUE FEDE 290622 OISEST 0.0	EUR	100 000 000	99 972 288,89	1,29
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL E3R+0.2% 16-0	EUR	30 000 000	30 038 082,58	0,39
BFCM B OISEST+0.06% 18-03-22	EUR	50 000 000	49 804 310,30	0,65
BFCM B OISEST+0.06% 25-10-22	EUR	150 000 000	149 842 906,95	1,94
BOLLORE SA 170222 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 003 194,99	0,26
BOLLORE SA 210222 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 720,83	0,13
BPCE OISEST+0.04% 23-09-22	EUR	150 000 000	149 917 804,83	1,94
BPCE SA 311221 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 659 094,75	0,90
BPIFRANCE SA 160322 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 049 086,34	0,65
BQ PAL OISEST+0.08% 11-03-22	EUR	50 000 000	49 808 094,03	0,64
CA CON E3R+0.0% 14-04-22	EUR	40 000 000	39 959 960,00	0,52
CA CON E3R+0.1% 30-08-23	EUR	60 000 000	59 915 247,40	0,78
CA CON OISEST+0.185% 25-11-23	EUR	50 000 000	49 879 235,67	0,65
CA CON OISEST+0.195% 13-09-23	EUR	50 000 000	49 876 601,17	0,65
CAIS C OISEST+0.06% 21-10-22	EUR	50 000 000	49 939 385,83	0,65
CAISSE REG. DE CRD 111022 OISEST 0.07	EUR	20 000 000	19 967 719,34	0,26
CAISSE REGIONALE D 090922 OISEST 0.07	EUR	36 000 000	35 930 382,96	0,47
CAISSE REGIONALE D 090922 OISEST 0.07	EUR	20 000 000	19 961 323,87	0,26
CARREFOUR BQ E3R+0.61% 21-09-22	EUR	30 000 000	30 055 241,67	0,39
CARREFOUR E3R+0.6% 030822	EUR	17 000 000	17 027 684,50	0,22
CASA L OISEST+0.075% 18-03-22	EUR	60 000 000	59 762 430,60	0,77
COMPAGNIE GENE 130922 FIX 0.0	EUR	21 000 000	21 058 949,36	0,28
COMPAGNIE GENE 170522 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 009 797,77	0,08
COVIVIO E3R+0.24% 26-10-22	EUR	30 000 000	30 010 413,33	0,39
COVIVIO SA (EX 020222 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 007 021,67	0,26
COVIVIO SA (EX 090522 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 026 271,63	0,26
COVIVIO SA (EX 110322 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 014 247,93	0,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COVIVIO SA (EX 280122 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 003 307,06	0,19
COVIVIO SA (EX 280222 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 011 806,83	0,19
CRCA N OISEST+0.0% 27-06-22	EUR	25 000 000	24 952 081,31	0,32
CR DE OISEST+0.08% 15-07-22	EUR	20 000 000	19 950 470,10	0,26
CRED D E3R+0.28% 28-02-22	EUR	20 000 000	20 003 769,45	0,26
CRED L OISEST+0.04% 23-06-22	EUR	100 000 000	99 966 781,11	1,30
CRED M E3R+0.2% 09-09-22	EUR	30 000 000	30 031 108,33	0,39
CRED M OISEST+0.06% 18-11-22	EUR	100 000 000	99 893 337,89	1,29
ENGIE SA 020822 OISEST 0.08	EUR	10 000 000	9 978 638,59	0,13
ENGIE SA 240122 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 031 476,57	1,30
GECINA 100122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 002 483,88	0,25
GECINA 150222 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 027 166,43	0,65
GECINA 210322 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 050 617,86	0,65
GROU E E3R+0.3% 16-06-23	EUR	40 000 000	39 961 001,11	0,52
GROU E E3R+0.35% 12-04-23	EUR	10 000 000	9 993 065,83	0,13
GROUPE EIFFAGE 121022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 031 607,92	0,13
ICADE SA 070322 FIX 0.0	EUR	8 000 000	8 006 151,04	0,10
ICADE SA 140222 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 017 298,50	0,38
ICADE SA 150322 FIX 0.0	EUR	3 000 000	3 002 642,28	0,04
ICADE SA 190422 FIX 0.0	EUR	8 000 000	8 010 566,07	0,10
ICADE SA 270622 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 021 437,76	0,13
ILIAD SA 090922 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 014 084,43	0,26
ILIAD SA 140222 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 003 672,67	0,19
ILIAD SA 200122 FIX 0.0	EUR	29 000 000	29 003 238,69	0,38
ILIAD SA 270622 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 013 620,85	0,26
IPSEN 130122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 002 260,81	0,25
KLEPIERRE 130722 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 010 771,74	0,07
KLEPIERRE 140222 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 004 640,00	0,13
KLEPIERRE 260422 FIX 0.0	EUR	31 000 000	31 035 354,22	0,40
KLEPIERRE 290422 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 029 088,70	0,26
ORAN OIS+0.06% 18-02-22	EUR	50 000 000	49 783 972,22	0,64
ORAN OISEST+0.05% 18-03-22	EUR	40 000 000	39 834 390,40	0,52
ORAN OISEST+0.055% 28-10-22	EUR	20 000 000	19 971 201,17	0,26
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 290722 F	EUR	10 000 000	10 006 542,47	0,13
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 310122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 003 528,68	0,26
PSA BANQUE FRANCE 181122 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 077 166,88	0,26
SEB SA 171122 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 104 949,98	0,32
SEB SA 220422 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 028 230,47	0,26
SEB SA 280122 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 010 760,52	0,39
SEB SA 290722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 026 499,90	0,13
SEB SA 310122 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 009 920,82	0,33
SG OISEST+0.055% 31-12-21	EUR	70 000 000	69 645 211,42	0,90
SG OISEST+0.1% 26-01-23	EUR	100 000 000	99 760 761,45	1,29
SG OISEST+0.15% 24-10-22	EUR	50 000 000	49 983 183,56	0,65
SG OISEST+0.375% 03-01-22	EUR	30 000 000	29 943 903,17	0,39
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 190122 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 003 879,38	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 240122 FIX 0.	EUR	22 000 000	22 006 403,86	0,29
SOCIETE GENERALE SA 311221 OISEST 0.05	EUR	70 000 000	69 648 676,81	0,91
TELEPERFORMANCE SE 060122 FIX 0.0	EUR	23 500 000	23 501 676,45	0,30
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 110422 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 001 791,66	0,08
UNIBAIL RODAMCO SE 020522 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 027 487,73	0,25
UNIBAIL RODAMCO SE 050122 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 002 592,03	0,65
VEOL E OISEST+0.09% 17-03-22	EUR	40 000 000	39 850 961,89	0,51
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 020622 FIX 0.0	EUR	27 000 000	27 055 867,20	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 080222 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 005 277,50	0,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 090222 OISEST 0.11	EUR	15 000 000	14 940 171,77	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 110722 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 064 644,50	0,32
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 111022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 035 337,81	0,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 160622 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 067 672,83	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 270422 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 046 948,84	0,39
VICAT SA 020922 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 005 713,31	0,07
VICAT SA 060422 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 008 652,73	0,20
VICAT SA 140422 FIX 0.0	EUR	29 000 000	29 017 950,36	0,38
VICAT SA 150722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 011 623,77	0,13
VICAT SA 170322 FIX 0.0	EUR	12 000 000	12 005 690,88	0,15
VICAT SA 171122 FIX 0.0	EUR	9 000 000	9 013 658,02	0,12
WORLDLINE SA 050122 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 231,84	0,06
TOTAL FRANCE			3 400 065 636,55	44,03
IRLANDE				
HEWLETT-PACKAR 070322 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 013 883,07	0,26
HEWLETT-PACKAR 120822 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 033 560,68	0,26
HEWLETT-PACKAR 140422 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 012 639,88	0,26
HEWLETT-PACKAR 160222 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 003 631,26	0,13
HEWLETT-PACKAR 250722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 014 063,04	0,13
HEWLETT-PACKAR 270522 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 015 475,45	0,19
TOTAL IRLANDE			95 093 253,38	1,23
ITALIE				
UNIC OISEST+0.06% 17-10-22	EUR	30 000 000	29 957 854,02	0,39
TOTAL ITALIE			29 957 854,02	0,39
PAYS-BAS				
GRANDVISION FINANCE BV 190122 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 001 850,20	0,13
TOTAL PAYS-BAS			10 001 850,20	0,13
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.06% 30-06-22	EUR	60 000 000	59 832 685,00	0,77
BARC B OISEST+0.07% 30-09-22	EUR	50 000 000	49 984 506,94	0,65
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 050722 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 086 355,60	0,46
UNIC S OISEST+0.09% 09-08-22	EUR	50 000 000	49 904 947,08	0,64
UNIC S OISEST+0.09% 22-07-22	EUR	48 000 000	47 897 222,24	0,62
TOTAL ROYAUME-UNI			242 705 716,86	3,14
SUEDE				
OPUS GROUP AB 250722 OISEST 0.07	EUR	41 000 000	40 913 130,43	0,53
TOTAL SUEDE			40 913 130,43	0,53
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 968 437 649,50	51,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
ENI FINANCE INTERNATIONAL S.A. 140122 FI	EUR	30 000 000	30 004 982,49	0,39
TOTAL BELGIQUE			30 004 982,49	0,39
ESPAGNE				
CAIXABANK SA 120822 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 074 973,63	0,32
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 110822 FIX 0.0	EUR	42 000 000	42 125 421,27	0,55
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 160622 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 067 672,83	0,39
TOTAL ESPAGNE			97 268 067,73	1,26
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 120922 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 167 278,88	0,65
TOTAL FINLANDE			50 167 278,88	0,65
FRANCE				
CAISSE REGIONALE 220722 OISEST 0.07	EUR	20 000 000	19 950 047,86	0,26
TOTAL FRANCE			19 950 047,86	0,26
IRLANDE				
HEWLETT-PACKAR 310322 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 012 369,74	0,26
TOTAL IRLANDE			20 012 369,74	0,26
ITALIE				
SNAM SPA 160322 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 022 847,25	0,33
TOTAL ITALIE			25 022 847,25	0,33
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXE ZCP 14-06-22	EUR	30 000 000	30 054 034,85	0,39
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 140922 FI	EUR	20 000 000	20 067 266,56	0,26
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 160322 FI	EUR	50 000 000	50 050 495,39	0,65
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 280122 FIX 0.0	EUR	4 000 000	4 001 187,86	0,05
TOTAL LUXEMBOURG			104 172 984,66	1,35
PAYS-BAS				
COCA COLA HBC FINANCE BV 270522 FIX 0.0	EUR	31 000 000	31 050 068,49	0,40
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 080622 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 061 947,45	0,38
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 090322 FIX 0.	EUR	30 000 000	30 022 524,90	0,39
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180722 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 116 214,63	0,65
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 250722 FIX 0.	EUR	5 000 000	5 011 770,12	0,07
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 310122 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 010 865,69	0,39
NATWEST MARKETS NV 080922 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 097 606,02	0,39
NATWEST MARKETS NV 290422 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 079 502,20	0,65
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 140422 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 069 260,00	0,65
TELEFONICA EUROPE BV 100522 FIX 0.0	EUR	11 000 000	11 017 784,54	0,14
TOTAL PAYS-BAS			317 537 544,04	4,11
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK ZCP 24-01-22	EUR	50 000 000	50 013 970,57	0,64
NOMURA BANK INTERNATIONAL PLC 190522 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 040 457,15	0,39
STAN CHAR ZCP 17-03-22	EUR	50 000 000	50 043 847,49	0,65
TOTAL ROYAUME-UNI			130 098 275,21	1,68
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			794 234 397,86	10,29
TOTAL Titres de créances			4 762 672 047,36	61,67

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	8 108,552	100 758 569,95	1,30
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	8 389,7366	334 643 353,40	4,33
SWISS LIFE FUNDS (F) SHORT TERME EURO	EUR	3 093,2719	62 156 731,41	0,81
TOTAL FRANCE			497 558 654,76	6,44
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			497 558 654,76	6,44
TOTAL Organismes de placement collectif			497 558 654,76	6,44
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OIS/0.0/FIX/-0.567	EUR	5 300 000	138,39	
TOTAL Swaps de taux			138,39	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			138,39	
TOTAL Instrument financier à terme			138,39	
Dettes			-51 388 619,95	-0,66
Comptes financiers			1 921 616 012,58	24,88
Actif net			7 722 990 055,91	100,00

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	963 967,876	99,04
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	EUR	2 699 397,967	98,70
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	702 475,704	10 478,78